



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUEZ Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023– 03/32 : SPORTS - TOURISME

RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT ENVIRONNEMENT ET PMR AUTOUR DU PLAN D'EAU DE LA RINCERIE

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sports - Tourisme, rappelle au conseil communautaire que la base de loisirs de la Rincerie est labellisée Espaces Naturels Sensibles (ENS) et qu'à ce titre, par délibération n° 2022-06/83, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un plan d'action environnemental.

Dans ce cadre, il est proposé comme première action la réalisation d'un cheminement autour du plan d'eau de la Rincerie ayant plusieurs vocations :

1/ Chemin pouvant être emprunté toute l'année, y compris l'hiver en supprimant les passages très humides impraticables en période hivernale ;

2/ Concentrer le flux de circulation sur un chemin bien délimité afin d'éviter le piétinement intensif de secteurs de préservation ;

3/ Assurer l'accessibilité du site aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) sur toute la continuité du tour du plan d'eau en aménageant une bande roulante sablée compatible aux exigences PMR.

La réalisation du projet consiste en la réalisation d'un sentier sablé d'1.65 m de large sur les 4 km du tour du plan d'eau avec l'aménagement des accès au barrage et à la digue, la création de zone de rencontre limitée à 20 km/h sur la voirie en digue.

Le budget de l'opération doit aussi permettre également l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien du chemin sablé.

Le montant global de l'opération est estimé comme suit :

- **172 668 € HT** pour les travaux création chemin sablé 1.65 m de large y compris gestion des eaux pluviales, curage des fossés et travaux préparatoires de nettoyage de végétation et dessouchage et signalisation horizontale et verticale pour zone de rencontre limité à 20 km/h.
- **3 170 € HT** pour le contre-lattage de la passerelle du barrage pour la continuité d'accès PMR
- **5 360 € HT** d'acquisition de matériel pour l'entretien de la bande sablée
- **5 600 €** de maîtrise d'œuvre interne par le service Voirie de la CCPC

Soit une opération estimée à 186 798 € HT.

Plusieurs Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) sont proposées au marché :

- PSE1 : Aménagement du cheminement sablé du parking hébergement en passant par le bas du talus le long de l'île – estimation : 13 155 € HT.
- PSE2 : Reprise du revêtement existant – du centre d'hébergement aux maisons locatives - estimation : 2 520 € HT.
- PSE3 : voie mixte et voie d'accès entre l'hébergement et le Chemin Rural de la Tombe (pour créer un accès dédié aux maisons locatives indépendamment du centre d'hébergement) – estimation : 52 485 € HT.

Soit une enveloppe totale pour les 3 PSE de 68 160 € HT.

Pour rappel, il a été inscrit au BP 2023 une dépense prévisionnelle de 225 000 € HT.

Sur cette opération, une demande de subvention a été demandée auprès du CD 53 dans le cadre des aménagements des ENS à hauteur de 50 % des travaux, soit pour une recette maximum de 112 500 € HT.

Cette opération bénéficie par ailleurs du mécénat de l'entreprise Bayware (parc éolien de la grande lande) pour un montant de 40 000 €.

*Considérant ce qui précède,
Considérant l'avis favorable de la commission Sports - Tourisme du 14 mars 2023,
Après avis favorable du bureau du 6 mars 2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **SE PRONONCE** favorable à l'intégration des 3 prestations supplémentaires dans l'offre de marché,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à engager une consultation d'entreprises pour les travaux de réalisation de l'opération ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à actualiser le plan de financement si nécessaire ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Crœun, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

